

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

à développer dans le cadre de la formation continue

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL et SECONDAIRE

AVANT-PROPOS

Objectifs :

Ce référentiel de compétences se donne pour objectif de définir de manière transparente le rôle majeur de professionnel/le de l'éducation que constitue le métier d'enseignant/e. Il permet à l'ensemble des enseignant/e/s, débutant/e/s ou expérimenté/e/s, de conceptualiser les compétences requises relevant de leurs pratiques professionnelles et de partager un langage commun lié à l'accomplissement de leurs tâches d'enseignement. Ce référentiel met également en évidence les composantes principales de la relation pédagogique comme élément fondamental de la mission d'enseignement.

Ce document permet d'outiller les enseignant/e/s aux missions de l'enseignement au Grand-Duché du Luxembourg : instruire, socialiser, (pré)qualifier dans le respect du développement de la personne.

Le référentiel de compétences vous permet de cibler les compétences professionnelles à développer et/ou affiner dans le cadre de votre développement professionnel au service des apprentissages des élèves. Ces compétences sont indissociables de vos compétences et qualités personnelles. Vous êtes, en tant que personne, au centre de ce référentiel.

Ce référentiel laisse de manière délibérée toute sa place à l'autonomie que le métier et les dispositions légales confèrent à l'enseignant/e. Il a vocation à admettre que la qualité de l'enseignement dispensé relève de la compétence de professionnel/le et des qualités humaines de l'enseignant/e.

Références en matière de définition :

Philippe Perrenoud (1999) : « [...] Une compétence permet de faire face à une situation complexe, de construire une réponse adaptée sans la puiser dans un répertoire de réponses préprogrammées. »

Xavier Roegiers (2010) : « La compétence désigne la mobilisation d'un ensemble de ressources (savoir, savoir-faire, savoir-être), en vue de résoudre une situation complexe appartenant à une famille de situations-problèmes. »

Mode d'emploi :

Ce référentiel s'articule autour de **9 domaines de compétences**.

Chaque domaine de compétences se compose de **compétences** qui relèvent des :

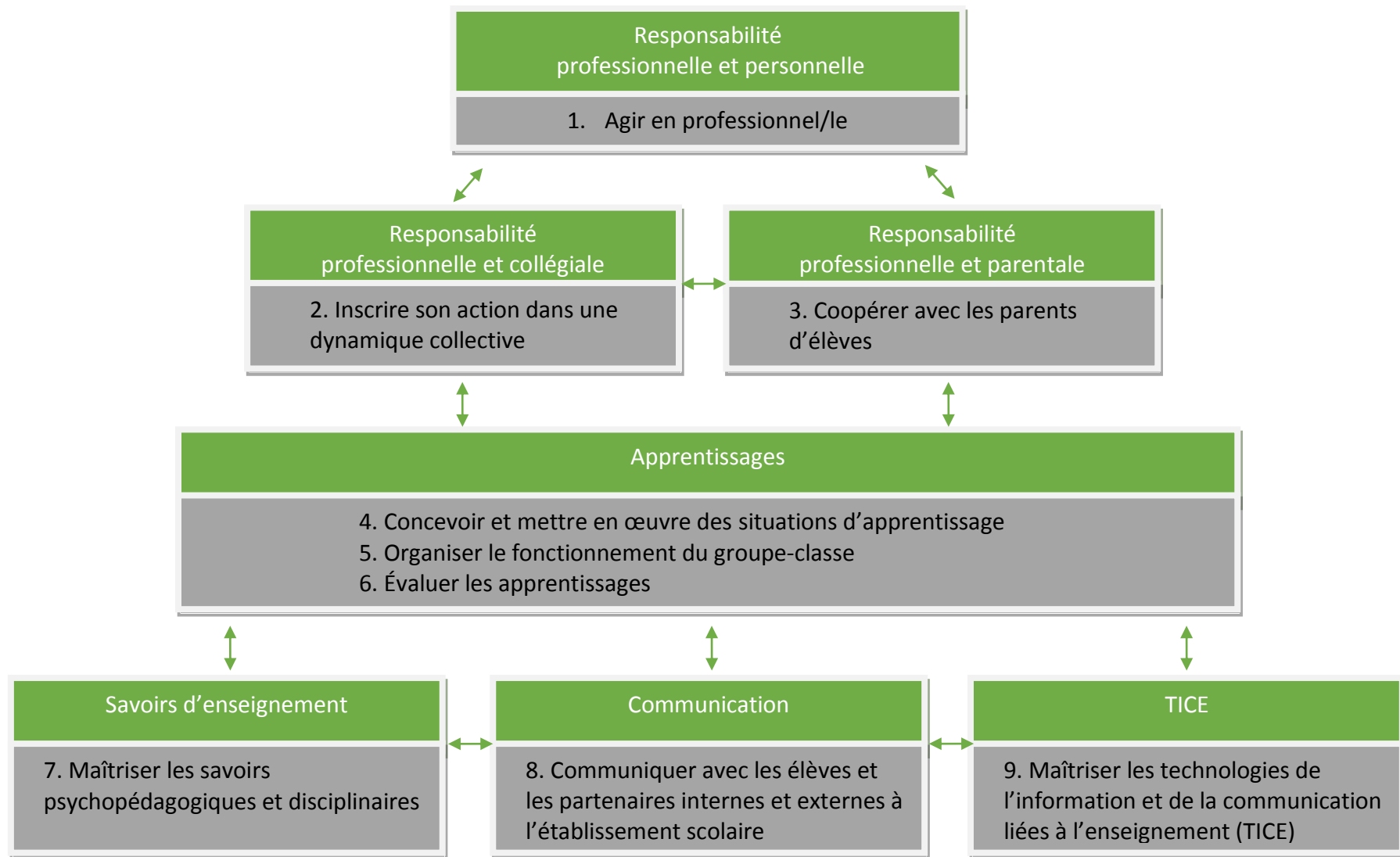
- **savoirs** attendus, comme socle de connaissances factuelles liées à la compétence visée ;
- **savoir-faire**, relevant des capacités dont doit faire preuve l'enseignant/e dans le cadre de sa pratique professionnelle ;
- **attitudes**, de l'ordre du savoir-être dans le cadre de ses fonctions.

Des **indicateurs** sont proposés pour la plupart des compétences. Les indicateurs constituent des signes observables de la pratique professionnelle et permettent d'évaluer le degré de maîtrise d'une compétence. Ces indicateurs constituent un guide et ne revêtent pas un caractère exhaustif.

DOMAINE DE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE		
savoirs	compétences	Indicateurs
savoir-faire	compétences	Indicateurs
attitudes	compétences	Indicateurs

SOMMAIRE

1/ AGIR EN PROFESSIONNEL/LE	6
2/ INSCRIRE SON ACTION DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE	9
3/ COOPÉRER AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES.....	12
4/ CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE.....	14
5/ ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE-CLASSE.....	17
6/ ÉVALUER LES APPRENTISSAGES	19
7/ MAÎTRISER LES SAVOIRS PSYCHOPÉDAGOGIQUES ET DISCIPLINAIRES	21
8/ COMMUNIQUER AVEC LES ÉLÈVES ET LES PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	23
9/ MAÎTRISER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION APPLIQUÉES À L'ENSEIGNEMENT (TICE) ...	24



Le programme du stage est envisagé selon les principes de l'action. Les savoirs d'enseignement, la communication et les TICE constituent le support à la mise en œuvre des apprentissages, ces dernières relevant de différents niveaux de responsabilités.

1/ AGIR EN PROFESSIONNEL/LE

1.1. Contribuer à l'éducation des élèves, affronter les dilemmes éthiques de la profession et faire preuve de conscience professionnelle		
Compétences		Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît	
	1.1.1.	- les valeurs fondamentales défendues par le Grand-Duché du Luxembourg
	1.1.2.	- les concepts de respect, de solidarité, d'équité, de liberté d'opinion et de confidentialité
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable	
	1.1.3.	- de faire comprendre et partager avec ses élèves les concepts et valeurs précédemment cités
	1.1.4.	- d'instaurer un climat propice permettant aux élèves de s'épanouir et de développer la confiance en soi
	1.1.5.	- de gagner le respect par ses qualités humaines et son exemplarité
	1.1.6.	- de contribuer à la formation des élèves et au développement de leur sens des responsabilités en tant que citoyen/ne/s dans une société démocratique
	1.1.7.	- de discerner chez l'élève d'éventuels signes critiques liés à des comportements à risques, maltraitance ou autres détresses et d'agir en conséquence dans le respect du droit
	L'enseignant/e est amené/e	
Attitudes	1.1.8.	- à vivre au quotidien les règles éthiques que lui confère son statut et liées à l'exercice de ses fonctions, dans le respect des élèves, de leurs parents et de ses collègues de travail

1.2. Avoir le sens des responsabilités :

- ✓ dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels en tant que fonctionnaire ou employé/e de l'État
- ✓ dans le suivi de l'évolution du système éducatif
- ✓ dans sa volonté de s'inscrire dans un processus de formation tout au long de la vie

Compétences		Indicateurs	
Savoirs	L'enseignant/e connaît		
	1.2.1.	- les droits et les devoirs des fonctionnaires et employé/e/s de l'État attribués au titre de sa fonction d'enseignant/e	-
	1.2.2.	- le cadre réglementaire qui définit le système éducatif au Grand-Duché du Luxembourg	-
	1.2.3.	- les spécificités du multilinguisme luxembourgeois	-
	1.2.4.	- les spécificités de l'établissement scolaire d'exercice	-
	1.2.5.	- les outils de gestion liés à ses pratiques professionnelles et à l'administration de sa classe	-
	1.2.6.	- ses responsabilités et les limites de son champ d'action et de ses interventions	-
	1.2.7.	- l'actualité relevant du domaine de l'éducation et les informations récentes transmises par les différents services du ministère de l'Éducation nationale	-
	1.2.8.	- les dispositifs d'accès à la formation continue	-
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable		
	1.2.9.	- de se situer dans la hiérarchie et le dispositif institutionnel scolaire	-
	1.2.10.	- d'assurer les travaux administratifs concernant la classe	- l'enseignant/e connaît ses devoirs en matière de gestion administrative, utilise l'application Scolaria, etc.
	1.2.11.	- de gérer ses propres ressources en vue d'organiser son travail de manière adaptée et efficace	- l'enseignant/e gère sa charge de travail dans le temps de travail imparti - les séquences et leçons sont préparées dans un délai permettant la bonne tenue de chaque leçon - la progression des apprentissages est planifiée par période définie - l'enseignant/e est serein/e en classe
	1.2.12.	- d'établir un bilan de ses compétences et mettre en œuvre les moyens de les développer	-
	1.2.13.	- d'inscrire son action dans le cadre d'une démarche qualité telle que définie par le ministère de l'Éducation nationale et pilotée par l'Agence pour le développement de la qualité scolaire	-
	1.2.14.	- d'établir un plan annuel de formation continue répondant à ses besoins	-
1.2.15.	- de participer activement à son programme annuel de formation continue	-	

	1.2.16.	- de mettre en œuvre dans ses pratiques professionnelles quotidiennes les nouvelles compétences acquises lors des formations continues	-
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e		
	1.2.17.	- à respecter et faire respecter le règlement d'ordre interne de l'établissement scolaire d'exercice et les règlements d'usage des ressources et espaces communs	-
	1.2.18.	- à pratiquer régulièrement une analyse réflexive de ses pratiques et à favoriser l'échange entre pairs	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e note et documente régulièrement ses réflexions - l'enseignant/e partage son vécu scolaire avec des pairs - l'enseignant/e prend en compte les commentaires d'intervenant/e/s internes/externes (directeur/-trice, conseiller/-ère didactique, conseiller/-ère pédagogique, formateur/-trice, etc.) afin d'optimiser son agir professionnel - l'enseignant/e demande régulièrement le feedback de ses élèves dans le but d'adapter la planification de ses prochaines actions d'enseignement

2/ INSCRIRE SON ACTION DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

2.1. Participer au développement de l'établissement scolaire		
Compétences		Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît	
	2.1.1.	- le fonctionnement de son établissement scolaire d'exercice et son organigramme -
	2.1.2.	- le plan de développement scolaire (PDS) de son établissement scolaire d'exercice -
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable	
	2.1.3.	- de s'impliquer activement au sein des organes de fonctionnement de la vie scolaire, tel que pour <ul style="list-style-type: none"> • l'enseignement fondamental : le comité d'école, le comité de gestion ou de cogestion, la commission scolaire communale, la commission scolaire nationale, la commission d'inclusion scolaire, etc. • l'enseignement secondaire et secondaire technique : le conseil d'éducation, le comité des professeur/e/s, les commissions nationales des programmes, etc. -
	2.1.4.	- de contribuer à l'élaboration, l'évaluation et l'évolution du plan de développement scolaire (PDS) -
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e	
	2.1.5.	- à s'impliquer activement dans le développement de l'établissement scolaire dans le respect de la concertation et des obligations inhérentes au travail collaboratif -

2.2. Inscrire son action au-delà de l'espace-classe pour décloisonner l'apprentissage		
Compétences		Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît	
	2.2.1.	- les missions et le fonctionnement de l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire
	2.2.2.	- la diversité des partenaires et les modalités de mise en œuvre d'actions de partenariat
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable	
	2.2.3.	- d'inscrire de manière cohérente son enseignement au sein d'une équipe pédagogique et répondant aux objectifs du plan de développement scolaire (PDS)
	2.2.4.	- d'initier des actions ou de participer à des actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, socio-éducatif et culturel
	2.2.5.	- de solliciter et soutenir la participation des élèves aux activités et aux projets de l'établissement scolaire
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e	
	2.2.6.	- à prendre des initiatives dans le respect de la concertation, des règles de sécurité et des obligations inhérentes au travail collaboratif

2.3. Mobiliser au besoin les dispositifs d'aide internes et externes à l'établissement scolaire		
Compétences		Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît	
	2.3.1.	- l'organisation du dispositif d'aide, d'appui et d'assistance existant -
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable	
	2.3.2.	- de mobiliser par l'intermédiaire de la commission d'inclusion scolaire les équipes (multi-professionnelles, médico-socio-scolaires, directions de région, Services de Psychologie et d'Orientation Scolaire, Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire, etc.) en cas de difficultés d'apprentissage repérées chez un/e élève - en cas de difficultés constatées, l'enseignant/e s'informe et communique avec l'équipe concernée en témoignant de ses observations et hypothèses
	2.3.3.	- de développer de manière concertée des plans de soutien différencié (par exemple : pour l'enseignement fondamental le plan de prise en charge individualisé - PPCI) - l'enseignant/e adapte son enseignement en lien avec le plan de soutien différencié
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e	
	2.3.4.	- à s'engager dans des actions partenariales en s'appuyant sur les besoins et attentes des élèves -

3/ COOPÉRER AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES

3.1. Instaurer une relation d'échange avec les parents d'élèves			
Compétences		Indicateurs	
Savoirs	L'enseignant/e connaît		
	3.1.1.	- les enjeux pédagogiques et sociaux que représente le lien entre les parents d'élèves et l'établissement scolaire	-
	3.1.2.	- les droits et les devoirs des parents d'élèves au sein du dispositif scolaire	-
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable		
	3.1.3.	- d'organiser et/ou de participer régulièrement à des réunions d'information et de concertation avec les parents sur les objectifs d'apprentissage, les modalités d'évaluation des apprentissages, l'organisation de la classe et l'orientation des élèves	- l'enseignant/e mène au moins en début d'année scolaire une réunion d'information en présentant les aspects essentiels de l'organisation de la classe et des apprentissages aux parents (EF) - l'enseignant/e est disponible pour répondre aux questions des parents
	3.1.4.	- de communiquer de manière consensuelle et cohérente tel que défini au domaine de compétences 8 du présent référentiel	-
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e		
	3.1.5.	- à entretenir un dialogue constructif et valorisant avec les parents d'élèves	-
	3.1.6.	- à entretenir un dialogue régulier avec les parents d'élèves	-
	3.1.7.	- à favoriser l'implication des parents d'élèves dans l'élaboration du plan de développement scolaire (PDS)	-

3.2. Nourrir le dialogue d'éléments pertinents liés à l'évolution de l'élève			
Compétences		Indicateurs	
Savoirs	L'enseignant/e connaît		
	3.2.1.	- les cursus et les procédures d'orientation du système éducatif luxembourgeois	-
	3.2.2.	- les dispositions qui définissent ses relations avec les parents d'élèves	-
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable		
	3.2.3.	- d'informer individuellement, périodiquement et explicitement les parents des résultats et des progrès scolaires de leur enfant	- l'enseignant/e assure une communication régulière des résultats et progrès scolaires des élèves - l'enseignant/e communique dans une logique de prévention avec les parents pour garantir le suivi de l'évolution des apprentissages
	3.2.4.	- d'engager un dialogue avec les parents dès que des difficultés scolaires ou comportementales apparaissent et d'envisager les moyens d'y remédier dans une relation de confiance	-
	3.2.5.	- de motiver ses prises de décision en matière de progression de l'élève au cours et à la fin du cycle ou de l'année scolaire	- l'enseignant/e documente la progression de l'élève - l'enseignant/e s'appuie sur cette documentation pour motiver ses prises de décision
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e		
	3.2.6.	- à favoriser la participation des parents d'élèves dans les différents organes : association de parents d'élèves, comité d'école, commission scolaire communale, commission scolaire nationale, etc.	-

4/ CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE

4.1. Enseigner sur la base des principes d'une approche par compétences		
Compétences		Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît	
	4.1.1.	- les niveaux de compétence visés et/ou objectifs d'apprentissage, les contenus à développer et les ressources mises à sa disposition par le ministère de l'Éducation nationale
	4.1.2.	- les processus d'apprentissage
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable	
	4.1.3.	- de concevoir des séquences d'apprentissage au contenu varié et adapté permettant le développement des compétences visées et/ou des objectifs d'apprentissage
	4.1.4.	- de sélectionner et utiliser efficacement un ensemble de ressources et de supports adaptés à l'approche par compétences et/ou aux objectifs d'apprentissage
	4.1.5.	- de faire des choix pertinents en matière de méthodes d'enseignement (expositive, démonstrative, interrogative, de découverte et expérimentale) pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages
	4.1.6.	- de concevoir et mettre en œuvre ses apprentissages en choisissant de manière pertinente diverses formes d'organisation sociale
	4.1.7.	- de concevoir et mettre en œuvre ses apprentissages en s'appuyant sur une variété de démarches pédagogiques

	4.1.8.	- de mettre en œuvre un enseignement clair, structuré et explicite vis-à-vis des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - les élèves connaissent et comprennent les objectifs d'apprentissage - le fil conducteur de la leçon est clairement perceptible pour les élèves - l'enseignant/e guide les élèves dans la sélection, l'interprétation et la compréhension de l'information disponible - le déroulement de la leçon est habilement rythmé et des pauses sont respectées - l'enseignant/e réajuste si besoin les conditions de la situation d'apprentissage - pour traiter un sujet, les élèves sont en mesure de se rapporter à des sujets traités précédemment
	4.1.9.	- d'adapter son enseignement au contexte multilingue de sa classe	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e prend en compte la diversité culturelle et linguistique des élèves lorsqu'il/elle procède au choix de méthodes et de matériel pédagogique - l'enseignant/e crée des situations d'apprentissage favorisant l'interdisciplinarité et la diversité culturelle en vue d'optimiser l'intégration des connaissances - l'enseignant/e s'assure par différents procédés d'être compris/e de tous les élèves
	4.1.10.	- d'intégrer dans son enseignement la dimension de projet de classe comme outil de développement des compétences et/ou objectifs d'apprentissage visé/e/s	-
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e		
	4.1.11.	- à s'engager dans une démarche qui donne du sens au travail scolaire et à susciter le désir d'apprendre	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e encourage et travaille avec tous/tes les élèves - l'enseignant/e s'appuie sur le vécu des élèves, fait des liens avec leur quotidien et leur expérience - l'enseignant/e connaît les intérêts des élèves et les investit dans les sujets à traiter - l'enseignant/e favorise l'explicitation des liens entre le nouveau savoir et le savoir existant - l'enseignant/e rend ses élèves actifs/-ves et impliqué/e/s dans l'accomplissement de leurs tâches

4.2. Maîtriser les conditions d'un enseignement efficace et différencié		
Compétences		Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît	
	4.2.1.	- les modalités de mise en œuvre d'un enseignement différencié
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable	
	4.2.2.	- d'observer le travail et l'attitude de l'élève, de repérer, documenter et analyser ses points forts et ses erreurs en situation d'apprentissage
	4.2.3.	- d'amener, par des mesures de différenciation pédagogique, les élèves à évoluer vers les objectifs définis par le programme/plan d'études
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e	
	4.2.4.	- à prendre conscience de la diversité des élèves et à respecter leur socialisation, leurs chemins d'apprentissage multiples et leurs processus d'acquisitions variés
	4.2.5.	- à encourager les élèves à établir des stratégies d'apprentissage
	4.2.6.	- à favoriser la définition d'un projet personnel de l'élève

- l'enseignant/e peut décrire les principales modalités de mise en œuvre d'un enseignement différencié et étayer ses propos d'au moins deux références littéraires pertinentes en lien avec son contexte professionnel

- l'enseignant/e documente ses observations et sa réflexion par des prises de notes
- l'enseignant/e planifie les apprentissages en tenant compte du profil pédagogique et de la connaissance qu'il/elle a de ses élèves

- l'enseignant/e fait preuve de tolérance et adapte son enseignement aux différents rythmes d'apprentissage
- les élèves travaillent sur des contenus (sur quoi la tâche va porter), des structures (modalités d'organisation), des processus (le « comment » de la tâche) et des productions (produits ou résultats) différenciés
- l'enseignant/e précise, individualise dans la mesure du possible, le niveau des exigences concernant les tâches
- les élèves en difficulté bénéficient d'un soutien supplémentaire

- l'enseignant/e recherche l'information pertinente auprès des personnes ressources et des parents en relation avec les besoins et le cheminement des élèves
- l'enseignant/e considère les actions de différenciation comme une condition qui permet d'aboutir à un enseignement juste et équitable

- l'enseignant/e identifie des dominantes du profil pédagogique de l'élève (visuel, auditif, kinesthésique) et l'accompagne pour favoriser son apprentissage

- l'enseignant/e guide les élèves dans la définition d'un projet personnel
- l'enseignant/e intègre dans certaines activités d'apprentissage ciblées des éléments significatifs du projet personnel de l'élève

5/ ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE-CLASSE

5.1. Établir un cadre de travail stimulant et sécurisant propice à l'apprentissage			
Compétences		Indicateurs	
Savoirs	L'enseignant/e connaît		
	5.1.1.	- les enjeux d'une gestion de groupe-classe réussie	
		- l'enseignant/e s'appuie sur des références pertinentes en matière de gestion de groupe-classe - l'enseignant/e connaît les conditions qui permettent d'instaurer un climat de classe favorable à l'apprentissage	
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable		
	5.1.2.	- d'établir avec les élèves des règles de comportement structurant la vie de la classe et de les partager	
			- l'enseignant/e élabore avec les élèves des règles et rituels de fonctionnement de la classe et de comportement qui peuvent évoluer au fur et à mesure des besoins - les règles et rituels élaborés sont respectés et appliqués - l'enseignant/e fait participer les élèves à certaines prises de décision qui concernent la vie de la classe - les élèves sont prévenant/e/s les uns/unes envers les autres et s'entraident
	5.1.3.	- d'organiser la classe de manière à favoriser le bon déroulement des apprentissages	
		- les tâches sont claires et les élèves savent à tout moment ce que l'on attend d'eux/elles - la classe présente un aspect soigné - le matériel est prêt - les élèves soignent le matériel et le traitent avec prudence - l'ensemble des élèves contribue à la gestion de l'espace - le niveau sonore est adapté au processus d'apprentissage	
5.1.4.	- d'organiser la classe comme un espace ouvert sur le monde et les cultures qui la composent	-	
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e		
	5.1.5.	- à partager la joie de vivre en groupe	
		- on rit de temps en temps - l'atmosphère est sereine et agréable, le comportement des élèves et de l'enseignant/e est positif - les élèves montrent de l'enthousiasme lors du processus d'apprentissage - par ses qualités personnelles, son attitude et une évaluation transparente, l'enseignant/e entretient une atmosphère sécurisante	

5.2. Organiser et gérer de manière efficace et équilibrée un groupe-classe		
Compétences		Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît	
	5.2.1.	- une variété de techniques de gestion de classe adaptées à son groupe
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable	
	5.2.2.	- de favoriser l'autonomie, la responsabilité, la participation des élèves et la coopération dans l'esprit d'une gestion positive du conflit
	5.2.3.	- d'instaurer un climat de dialogue avec les élèves
	5.2.4.	- d'identifier les solutions adaptées au bon fonctionnement du groupe-classe
	5.2.5.	- de gérer et résoudre les situations conflictuelles en classe
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e	
	5.2.6.	- à encourager l'élève à s'impliquer dans son apprentissage, dans une dimension individuelle et collective
	5.2.7.	- à manifester du respect vis-à-vis de chacun, à protéger les élèves de toute forme de dévalorisation, des attitudes de moquerie ou de délation

6/ ÉVALUER LES APPRENTISSAGES

6.1. Placer l'évaluation au service des apprentissages		
Compétences		Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît	
	6.1.1.	- l'importance et la place de l'erreur dans le processus d'apprentissage
	6.1.2.	- les modalités et enjeux de l'évaluation formative et certificative
	6.1.3.	- la progression du développement des compétences des élèves
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable	
	6.1.4.	- d'identifier les erreurs des élèves en vue de réguler leur action et leur cheminement
	6.1.5.	- de concevoir et utiliser des formes d'évaluations variées permettant d'évaluer la progression et l'acquisition des compétences
	6.1.6.	- de procéder à une évaluation claire et adaptée au niveau des élèves et répondant aux objectifs d'apprentissage visés
	6.1.7.	- d'analyser les résultats de l'évaluation pour déterminer dans sa planification l'enseignement le plus adapté à chaque élève
		<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e considère l'erreur comme constitutive de tout apprentissage - l'enseignant/e intègre la correction à l'apprentissage dans une optique formative - l'enseignant/e sécurise l'élève par la critique de la production et non le jugement de la personne
		<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e explique ses choix en matière d'évaluation formative et certificative
		<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e peut facilement se référer au plan d'études/curriculum
		<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e organise et permet l'exploration de cheminements différents par l'alternance de moments de recherche individuelle, de discussions en petits groupes, de mises en commun collectives ponctuées d'interventions magistrales
		<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e favorise l'alternance d'essais et d'erreurs pour conduire à l'appropriation des concepts - l'enseignant/e utilise des formes d'évaluation variées - l'usage de chaque forme d'évaluation est fondé - les répétitions et résumés de contenus ou concepts sont réalisés régulièrement (si possible par les élèves) - l'évaluation des devoirs à domicile est considérée dans une optique formative
		<ul style="list-style-type: none"> - l'évaluation est adaptée au contenu des leçons et aux objectifs d'apprentissage visés - l'enseignant/e formule clairement la consigne (à l'écrit et/ou à l'oral) et les critères d'évaluation requis - les élèves disposent du temps nécessaire (aménagé si besoin, cf. 4.2.3.) pour réaliser leurs examens et contrôles
		<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e établit un bilan des acquis des apprentissages pour chaque élève - l'enseignant/e adapte son enseignement sur base de ce bilan individuel

	6.1.8.	- de développer chez les élèves des compétences en matière d'autoévaluation	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e accompagne l'élève dans l'évaluation de ses productions/prestations - l'enseignant/e essaie de comprendre avec l'élève comment ce dernier a trouvé ou cherché - l'enseignant/e définit avec les élèves les conditions et modalités du travail d'autoévaluation - l'enseignant/e s'assure du suivi et de l'efficacité de ce travail
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e		
	6.1.9.	- à porter un regard bienveillant dans l'élaboration des modalités d'évaluation des apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e gère l'erreur de façon positive et constructive - les examens et les contrôles sont annoncés à l'avance
	6.1.10.	- à questionner les limites de son offre pédagogique et à proposer des ajustements	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e note et documente régulièrement ses réflexions (dans un écrit réflexif/métacognitif de type portfolio) - l'enseignant/e demande régulièrement le feedback des élèves (dans le cadre de l'instauration de boucles de feedback, cf. 5.2.3.) - l'enseignant/e adapte son enseignement selon les feedback reçus
	6.1.11.	- à impliquer activement les élèves dans les démarches d'évaluation de leurs progrès	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e explique les conditions et les objectifs des évaluations mises en œuvre - le commentaire des prestations est fait rapidement et de manière différenciée - régulièrement, l'élève commente ses progrès en fonction de critères et de seuils de performances préalablement communiqués par l'enseignant/e

6.2. Communiquer les résultats des évaluations de façon compréhensible auprès de tous les acteurs concernés : élèves, parents d'élèves, équipes pédagogiques			
Compétences			Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît		
	6.2.1.	- les performances et les compétences de ses élèves	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e prend des notes et documente au besoin l'évolution du parcours de ses élèves - dans le contexte de l'enseignement fondamental, l'enseignant/e fait preuve d'une bonne connaissance du dossier d'évaluation de l'élève (structure et contenu)
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable		
	6.2.2.	- de prendre des décisions concertées sur la progression de chaque élève en fin de cycle ou année scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e s'appuie sur ses notes et sa documentation - dans le contexte de l'enseignement fondamental, le dossier de chaque élève est tenu à jour - les évaluations sont concertées et documentées. Les décisions peuvent être justifiées de façon pédagogique
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e		
	6.2.3.	- à valoriser la progression de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant/e valide ou invalide le cheminement de l'élève tout en le valorisant - l'enseignant/e relève les petites et grandes réussites - l'enseignant/e consigne et documente la performance de l'élève et la met en relation avec la progression de ses acquis

7/ MAÎTRISER LES SAVOIRS PSYCHOPÉDAGOGIQUES ET DISCIPLINAIRES

7.1. Maîtriser les bases du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent/e		
Compétences		Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît	
	7.1.1.	- la psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent/e liée aux processus d'apprentissage
	7.1.2.	- les principes psychopédagogiques pour enseigner
	7.1.3.	- les théories explicatives à propos de la motivation des élèves
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable	
	7.1.4.	- d'adapter son enseignement en fonction de la personnalité et des acquis de chaque élève
	7.1.5.	d'organiser un enseignement pluridisciplinaire pour favoriser les apprentissages
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e	
	7.1.6.	- à susciter la motivation des élèves

7.2. Maîtriser les savoirs disciplinaires enseignés			
Compétences		Indicateurs	
Savoirs	L'enseignant/e connaît		
	7.2.1.	- les fondements et contenus théoriques et conceptuels de la/des discipline/s qu'il/elle enseigne	- l'enseignant/e fait preuve d'une maîtrise avérée des concepts et contenus relevant de la/des disciplines qu'il/elle enseigne
	7.2.2.	- le contenu des programmes disciplinaires qu'il/elle enseigne	- l'enseignant/e fait preuve d'une maîtrise avérée des contenus des programmes disciplinaires
	7.2.3.	- les principes et fondements de la didactique de la/des discipline/s qu'il/elle enseigne	- l'enseignant/e justifie ses décisions pédagogiques en se référant aux principes et fondements de la/des discipline/s qu'il/elle enseigne
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable		
	7.2.4.	- d'inscrire la progression de son enseignement dans le cadre des socles de compétences et des niveaux du référentiel admis	-
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e		
	7.2.5.	- à faire preuve d'exigence et de rigueur quant aux contenus des savoirs enseignés	-

7.3. Savoir mobiliser les compétences transversales			
Compétences		Indicateurs	
Savoirs	L'enseignant/e connaît		
	7.3.1.	- la dimension transversale de son plan d'études ou programme	- l'enseignant/e se réfère au plan d'études (enseignement fondamental) et au curriculum par discipline (enseignement secondaire et secondaire technique)
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable		
	7.3.2.	- d'encourager l'expression et la réflexion de l'élève sur son apprentissage	-
	7.3.3.	- de développer chez l'élève les compétences transversales requises dès les premiers apprentissages et d'en suivre leur progression	- l'enseignant/e prend en compte les compétences transversales dans le cadre de la planification de ses leçons - les objectifs et la mise en œuvre des apprentissages rendent compte du développement des compétences transversales - les méthodes d'enseignement, les matériels mis à disposition ou l'interdisciplinarité des activités permettent le développement de compétences transversales
	7.3.4.	- de tenir compte des compétences transversales qui facilitent ou font obstacle dans les processus d'apprentissage	-
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e		
	7.3.5.	- à tenir compte de la dimension transversale impliquée dans ses activités	-

8/ COMMUNIQUER AVEC LES ÉLÈVES ET LES PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

8.1. Communiquer de manière régulière, consensuelle et cohérente dans le respect des règles d'usage, auprès des élèves et des partenaires internes et externes		
Compétences		Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît	
	8.1.1.	- les règles et les usages de la langue écrite et orale de manière à s'exprimer correctement et à être compris/e par l'ensemble des élèves et des partenaires internes et externes
	8.1.2.	- les règles et les usages de la communication verbale et non-verbale
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable	
	8.1.3.	- de gérer un entretien et d'utiliser des techniques de gestion d'entretien
	8.1.4.	- de s'exprimer dans un langage adapté, avec clarté et précision à l'écrit et à l'oral
	8.1.5.	- d'utiliser des moyens non verbaux (gestes, illustrations et supports) pour enrichir et faciliter sa communication
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e	
	8.1.6.	- à soigner sa communication, verbale et non-verbale dans les différentes situations professionnelles

9/ MAÎTRISER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION APPLIQUÉES À L'ENSEIGNEMENT (TICE)

9.1. Intégrer de manière adaptée les technologies de l'information et de la communication dans les pratiques pédagogiques		
Compétences		Indicateurs
Savoirs	L'enseignant/e connaît	
	9.1.1.	- les règles de déontologie qui régissent l'usage des technologies de l'information et de la communication
	9.1.2.	- des ressources en ligne utiles à sa pratique professionnelle
Savoir-faire	L'enseignant/e est capable	
	9.1.3.	- d'utiliser les technologies de l'information et de la communication pour chercher de nouvelles ressources pédagogiques adaptées aux objectifs pédagogiques
	9.1.4.	- d'adapter les ressources mises à disposition en ligne et d'en faire un usage pertinent pour la classe
	9.1.5.	- d'établir un lien cohérent entre les objectifs pédagogiques visés, la mise en œuvre des situations d'apprentissage et l'usage des TICE
	9.1.6.	- d'enseigner aux élèves une utilisation fonctionnelle des outils numériques
	9.1.7.	- de conduire les élèves à développer une approche critique, pertinente et civique de l'usage qu'ils/elles font des TICE
	9.1.8.	- d'utiliser les technologies de l'information et de la communication pour favoriser le travail en réseau, échanger des expériences et mutualiser des ressources entre pairs
Attitudes	L'enseignant/e est amené/e	
	9.1.9.	- à être vigilant/e et responsable dans l'usage des technologies de l'information et de la communication que font les élèves dans leur travail scolaire
	9.1.10.	- à porter un regard critique et constructif sur son usage des technologies de l'information et de la communication dans sa pratique pédagogique

Ce référentiel n'est pas un document figé dans le temps. Il est au contraire amené à évoluer de manière régulière, tout comme évoluent la société, les pratiques pédagogiques, les technologies et donc les attentes en matière d'éducation.

Références documentaires et bibliographiques :

Le profil professionnel des enseignant/e/s de l'enseignement secondaire et secondaire technique au Grand-Duché de Luxembourg ; Le profil de l'instituteur/-trice au Grand-Duché de Luxembourg ; Le référentiel de compétences de la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignant/e/s de l'enseignement postprimaire ; Le référentiel de compétences professionnelles de la Haute école pédagogique de Lausanne, Suisse ; Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, France ; Was ist guter Unterricht?, Hilbert MEYER, Berlin, Cornelsen Scriptor, 2005 ; 7 facilitateurs à l'apprentissage / vivre du bonheur pédagogique, Léonard Guillaume et Jean-François Manil, Chronique Sociale, 2016.